

La justice sociale pour l'ambition climatique: les syndicats mettent le cap sur la COP26

PRIORITÉS de la CSI pour la COP26:



1

Une ambition climatique fondée sur une transition juste:

relever l'ambition climatique avec des politiques et des mesures contribuant à la transition juste dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN).



2

2. Des droits humains et du travail:

mettre en œuvre des politiques pour le climat qui soient inclusives et respectent et favorisent les droits humains et du travail.



3

Financement du climat:

pourvoir au financement de l'action climatique pour changer le modèle de développement mondial et décarboniser le Sud.



4

Politique industrielle et investissement:

mettre en œuvre des politiques industrielles fortes et des plans d'investissement qui sous-tendent la transition vers des économies à zéro émission.

Table des matières

1. La justice sociale pour stabiliser la planète et obtenir un nouveau contrat social	3
2. La COP26 doit garantir la protection publique et une participation équitable et efficace	6
3. Les revendications syndicales pour la COP26	7
4. La mobilisation syndicale pour l'ambition climatique	11
5. La CSI à la COP26	12

1. La justice sociale pour stabiliser la planète et obtenir un nouveau contrat social

Introduction par Sharan Burrow

Alors que les répercussions du changement climatique se font sentir partout dans le monde, il devient évident que les engagements politiques actuels ne suffisent pas pour rompre avec les modèles dominants de production et de consommation afin de susciter la transition vers une économie à zéro carbone. Malgré les efforts déployés par les syndicats et les mouvements écologistes et sociaux pour attirer l'attention sur la justice et l'ambition climatique, davantage d'actions seront nécessaires pour éviter les conséquences catastrophiques du changement climatique.

Non seulement les engagements pris par les dirigeants visant à réduire les émissions d'ici 2030 et à atteindre la neutralité climatique et l'absence des émissions nettes d'ici 2050 sont loin de permettre de limiter à 1,5° l'augmentation de températures, mais en outre les mesures politiques pour atteindre ces objectifs font encore défaut.

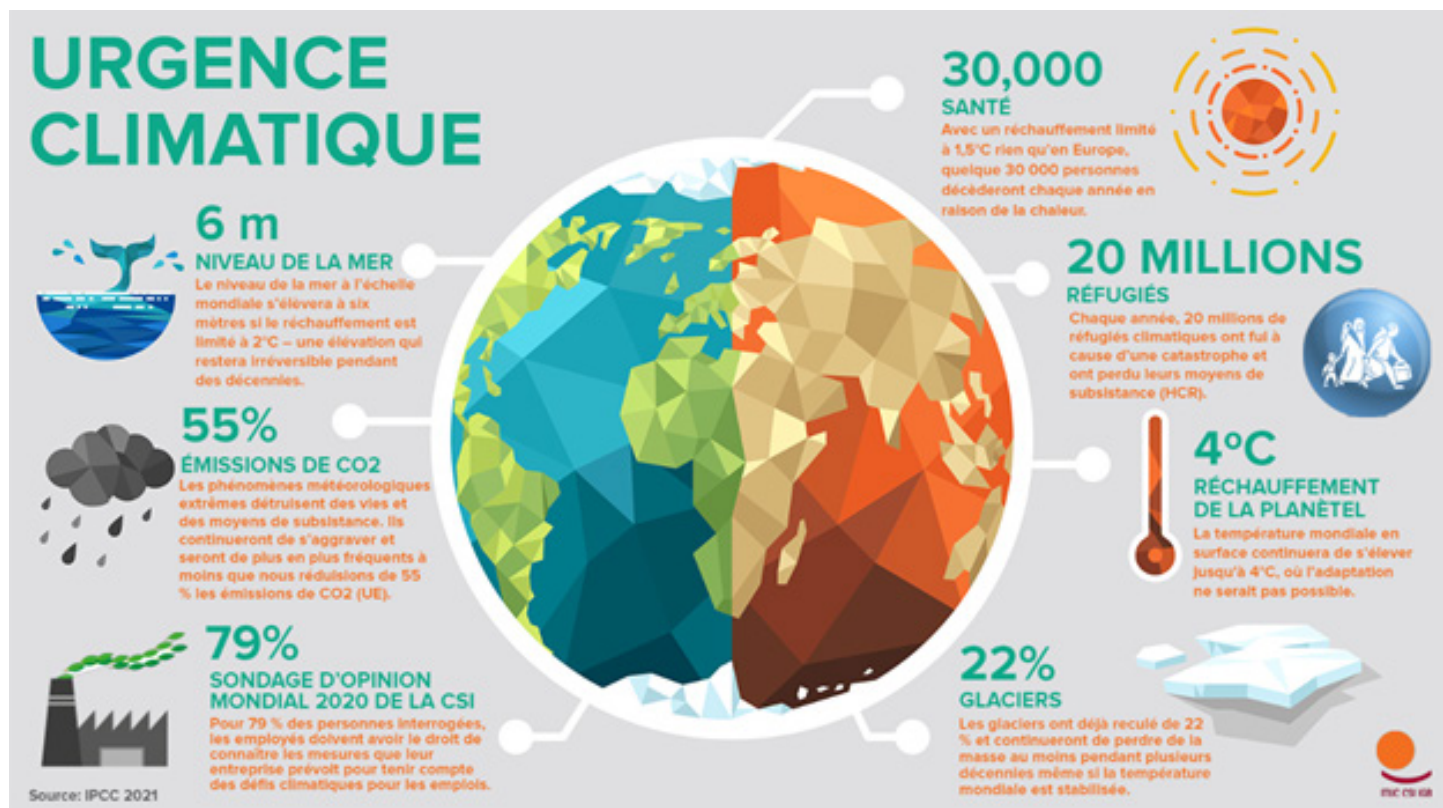
C'est maintenant que nous avons besoin d'une planification ambitieuse, pas demain.

Les scientifiques observent l'évolution du climat dans toutes les régions de la planète et dans l'ensemble du système climatique, selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Nombre des changements relevés sont sans

précédent depuis des milliers, voire des centaines de milliers d'années, et certains phénomènes déjà en cours – comme l'élévation continue du niveau de la mer – sont irréversibles sur des centaines ou des milliers d'années.

Toutefois, des réductions fortes et soutenues des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) et d'autres gaz à effet de serre limiteraient le changement climatique. Alors que la qualité de l'air en bénéficierait rapidement, la stabilisation des températures mondiales pourrait prendre 20 à 30 ans, selon le rapport du Groupe de travail I du GIEC intitulé [Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques](#). Le rapport montre que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont élevé les températures d'environ 1,1°C depuis la période 1850-1900 et conclut que la température mondiale, en moyenne sur les 20 prochaines années, devrait atteindre ou franchir le seuil de 1,5°C. Dans le cas d'un réchauffement planétaire de 1,5°C, les vagues de chaleur seront plus nombreuses, les saisons chaudes plus longues et les saisons froides plus courtes. Avec une hausse de 2°C, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour l'agriculture et la santé publique.

Impact du changement climatique si la tendance se poursuit



L'impact du changement climatique, qui va croissant, affecte de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables. Les vies, les moyens de subsistance, la santé et la qualité de vie et de travail étaient déjà menacés avant la pandémie de Covid-19, mais force est de constater que la résilience est encore plus compromise. En l'absence d'investissements dans l'emploi, dans la transition juste et dans la protection sociale universelle, la population mondiale courra encore plus de risques.

La pandémie de Covid-19 nous a enseigné à quel point il est indispensable que nous fassions nettement plus attention à la nature. La propagation dévastatrice de zoonoses a été rendue possible par la dévastation de notre biodiversité et par nos pratiques agricoles industrielles. La pandémie a montré que nous devons nous atteler à résoudre de manière cohérente les crises de l'inégalité, de la biodiversité dévastée et du changement climatique. Il sera fondamental d'intégrer la protection de la biodiversité si nous voulons réellement éviter de commettre à nouveau les mêmes erreurs qui ont débouché sur une pandémie mondiale.

Sans « justice sociale » et sans un nouveau contrat social, nous ne pourrons pas instiller la confiance en une transition industrielle vitale et indispensable pour stabiliser la planète.

Le mouvement syndical international a placé les politiques climatiques au cœur de sa vision pour une société plus juste et plus résiliente pour tous, qui est reflétée dans nos cinq revendications pour un nouveau contrat social.

- 1. La création d'emplois favorables au climat** grâce à la transition juste. Des plans de transformation industrielle générateurs d'emploi sont nécessaires pour parvenir à des émissions nettes de carbone nulles, en parallèle à la création d'emplois dans des services publics de qualité, dont la santé, l'éducation, les soins à la personne, l'énergie et le logement.
- 2. Des droits pour tous les travailleurs**, indépendamment de leurs modalités d'emploi, en vue de remplir la promesse de la [Déclaration du centenaire de l'OIT](#) qui prévoit un socle de

protection du travail avec des droits, un temps de travail maximum, des salaires minimums vitaux et la santé et la sécurité au travail.

- 3. La protection sociale universelle** qui doit sous-tendre la transition juste, contribuer à la résilience et à la constitution d'un [Fonds mondial pour la protection sociale](#) en vue d'établir des systèmes de protection sociale pour les pays les plus pauvres. Les syndicats promeuvent et défendent des systèmes publics de pensions et de santé qui reposent sur la solidarité.

- 4. L'égalité.** Mettre un terme à la discrimination, qu'elle soit fondée sur le revenu, la race ou le genre, afin de faire en sorte que toute la population puisse partager la prospérité ; la concentration sidérante de la richesse entre les mains de quelques privilégiés au détriment de la majorité n'a pas lieu d'être.

- 5. L'inclusion et la participation démocratique.** Personne ne doit être laissé de côté. Il faut un nouveau modèle de développement économique guidé par un État fort et une nouvelle relation avec les entreprises privées pour garantir l'inclusion, grâce à une démocratie participative qui implique les syndicats, les communautés, les autorités locales, les associations commerciales et l'ensemble de la société civile.

2. La COP26 doit garantir la protection publique et une participation équitable et efficace

Protection publique.

Il est crucial, pour la réussite de la COP à Glasgow, d'assurer la sécurité des participants, de la population du Royaume-Uni et des pays qui vont envoyer des participants à la COP.

Urgence des négociations.

L'urgence climatique n'autorise plus d'autres retards dans l'action. Les engagements pris avec l'Accord de Paris doivent se traduire par des actions concrètes. La COP de 2021 sera un moment crucial pour exiger que les décideurs politiques rendent des comptes sur leurs promesses et revoient leurs ambitions à la hausse.

Participation équitable et efficace.

La présidence britannique de la COP a fait preuve de lenteur et de manque de transparence pour adapter l'organisation de la COP aux besoins des personnes touchées par la pandémie de Covid-19. La conférence sera (partiellement) organisée en format virtuel à cause de la pandémie, mais il convient de veiller à une participation équitable de toutes les parties, des acteurs concernés et des observateurs. Il n'est que légitime que toutes les parties, y compris les plus vulnérables et la société civile, puissent faire entendre leur voix à la COP. À cette fin, il faudra tenir compte des fuseaux horaires et des besoins en matière de communication. La transparence et des négociations ouvertes garantiront l'équité et le niveau d'ambition du processus et des résultats de la COP.



3. Les revendications syndicales à la COP26

La COP26 de Glasgow doit répondre aux besoins de la population mondiale et faire un véritable bond en avant dans la mise en œuvre de politiques climatiques ambitieuses. 2021 doit être l'année où les gouvernements aligneront enfin les exigences climatiques, économiques, sociales et en matière de travail. Parallèlement au retour du gouvernement des États-Unis à la table des négociations, il convient que tous les pays agissent avec une énergie renouvelée dans le cadre d'une coopération internationale, seule manière de véritablement faire face avec efficacité à l'urgence climatique.

1. Une ambition climatique fondée sur une transition juste: relever l'ambition climatique avec des politiques et des mesures contribuant à la transition juste dans le cadre des contributions déterminées au niveau national (CDN).

Les pays doivent rehausser leur niveau d'ambition et prévoir de nouvelles contributions déterminées au niveau national (CDN), renforcées. De nombreuses CDN sont inférieures aux objectifs de l'Accord de Paris. Le rapport du GIEC rappelle sans détour l'urgence de revoir les ambitions à la hausse. Les pays riches doivent augmenter sensiblement leurs contributions financières aux pays en développement afin de permettre un changement de cap. La seule manière de rehausser l'ambition est de placer la transition juste au cœur des politiques climatiques. Les investissements en faveur de l'action climatique pourront générer de bons emplois et des moyens de subsistance pour tous. Pour ce faire, il est indispensable que :

- TOUS les pays introduisent des mesures et des politiques en faveur de la transition juste dans leurs plans nationaux relatifs au climat (les

CDN), avec la participation effective de tous les acteurs sociaux, notamment les syndicats, comme le prévoient les principes de l'OIT pour une transition juste. Les pays qui n'ont pas renouvelé les engagements qu'ils ont pris au titre des CDN ou qui les ont renouvelés sans organiser de processus efficaces de dialogue social, avec la participation des syndicats et des mouvements sociaux, doivent consulter les syndicats au sujet des mesures et des plans approuvés et de leur mise en œuvre.

Les lignes directrices de l'OIT pour la transition juste restent le cadre approprié qui aide les gouvernements, les partenaires sociaux et les parties prenantes à aller dans ce sens. Les pays ayant déjà intégré des mesures pour une transition juste doivent les mettre en œuvre, guidés par des processus efficaces de dialogue social.

- La COP 26 doit reconnaître que, en vertu des ODD, la justice climatique et la justice sociale sont liées. Les responsabilités communes mais différenciées et la solidarité mondiale, qui passent par le partage de financements et de technologies, devraient être sous-tendues par une protection sociale universelle contribuant à la résilience contre une future crise mondiale. La pandémie a mis ces liens en évidence, tout comme les inégalités qui se creusent encore plus dans les pays et entre les pays.

Concernant les pays en développement, l'accès au financement et au transfert de technologie est essentiel pour lutter contre le changement climatique. Le financement ne doit pas être une forme d'endettement de plus pour les pays du

Sud, ni l'accès à la technologie une nouvelle forme de dépendance. Les engagements des pays développés doivent être efficaces et reposer sur le dialogue, en respectant l'autonomie des pays pour définir leurs propres politiques. La COP26 ne peut pas ignorer les défauts systémiques de notre modèle économique actuel, qui compromet toute politique climatique effective.

2. Des droits humains et du travail: mettre en œuvre des politiques pour le climat qui soient inclusives et respectent et favorisent les droits humains et du travail.

Les droits du travail sont des droits humains. Ils sont au cœur de nos revendications pour une transition juste et doivent être intégrés dans tous les aspects des négociations de la CCNUCC. S'occuper de l'urgence climatique donne l'occasion de créer de bons emplois décents. Ce qui signifie que les décideurs politiques doivent non seulement parler des emplois qui vont être créés, mais aussi s'engager auprès des organisations qui représentent les travailleurs afin de garantir le respect des droits du travail et la création d'opportunités d'emploi décent. Il s'agit notamment de l'accès à la formation et des garanties de protection sociale pour les travailleurs dont les emplois subissent les effets négatifs de la transition. Les plans pour l'emploi doivent être un fondement des plans pour le climat.

Le respect et la promotion des droits humains et du travail sont particulièrement pertinents lors des négociations des CDN, de l'article 6 (portant sur les marchés du carbone et les approches non commerciales), de l'atténuation, du financement du climat, des pertes et préjudices, et de l'adaptation. Tous ces points doivent inclure une référence explicite au respect des droits humains et du travail.

Le mouvement syndical international appuie le plan d'action pour l'égalité des sexes, approuvé lors de la COP25, qui vise à faire progresser les connaissances et à mieux faire comprendre ce qu'est une action climatique tenant compte des questions de genre. Les travaux de la plateforme pour les communautés locales

et les peuples autochtones bénéficie également de notre soutien. Lorsque des mesures sont prises pour faire face au changement climatique, il convient de respecter, promouvoir et prendre en considération les obligations respectives relevant, entre autres, des droits des populations autochtones et des communautés locales. Dans ce contexte, les pays sont priés de ratifier et d'appliquer la Convention n°169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

3. Financement du climat : pouvoir au financement de l'action climatique pour changer le modèle de développement mondial et décarboniser le Sud.

Lors des négociations pour le climat de Copenhague en 2009, les pays développés se sont engagés à fournir « *un financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat* » pour atteindre « *l'objectif consistant à mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement* ». En décembre 2020, le groupe d'experts indépendants consacré au financement climatique, mandaté par le Secrétaire général, a conclu que l'objectif des 100 milliards de dollars alloués au financement du climat dans les pays en développement ne serait pas atteint en 2020 (sur la base des données disponibles). Les pays riches doivent déployer des efforts supplémentaires significatifs et apporter davantage de soutien à l'adaptation climatique, étant donné que l'essentiel du financement est destiné à l'heure actuelle aux projets d'atténuation. Les gouvernements doivent s'accorder sur un instrument de financement global et efficace pour les pertes et préjudices. Enfin, il est urgent d'imposer des critères stricts pour le financement climatique qui garantissent que le soutien financier est supplémentaire et ne comporte aucune conditionnalité. Il faut mettre fin à la tendance accrue à aller vers des financements mixtes (à savoir comportant moins de subventions et davantage de prêts).

Le financement du climat doit s'attacher à changer de modèle de production et de consommation, et pas uniquement en ce qui concerne la décarbonisation. L'atténuation et l'adaptation vont beaucoup plus

loin que la simple décarbonisation de l'économie. Tout financement du climat doit être inconditionnel et respecter les principes démocratiques d'autodétermination et de souveraineté des pays lors des prises de décision. Le financement implique l'accès aux brevets pour les technologies, les connaissances et les processus de développement relatifs à la lutte contre le changement climatique. Il suppose également l'élimination des règles de commerce et d'investissement qui empêchent les États d'appliquer des politiques actives en termes de réindustrialisation, de transformation de la matrice productive, de transition énergétique et de démocratisation.

Les pays de l'OCDE n'ont pas tenu leur engagement d'augmenter leur part d'aide publique au développement (APD), allant jusqu'à 0,7% de leur PIB. Tous les pays se sont engagés vis-à-vis des 17 Objectifs de développement durable (ODD) d'ici 2030. Il faut trouver une solution pour remédier au manque d'avancées sur ces deux questions.

4. Politique industrielle et investissement: mettre en œuvre des politiques industrielles fortes et des plans d'investissement qui sous-tendent la transition vers des économies à zéro émission.

Les secteurs industriels difficiles à réduire, tels que l'acier, l'aluminium, le ciment, les produits chimiques, l'aviation, les transports maritimes et routiers, sont à l'origine de près d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Ces produits et services, qui sont fortement demandés dans les pays du Nord, sont souvent associés aux processus d'extraction et aux violations des droits du travail et des communautés, en particulier dans les pays du Sud. Ils jouent un rôle crucial si l'on veut atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement de la planète à bien en-dessous de 2°C, et de préférence à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Les feuilles de route pour la transition industrielle doivent guider le processus de décarbonisation dans tous les pays et dans l'ensemble des secteurs. Des processus de dialogue social efficaces sont fondamentaux pour aider les travailleurs,

les employeurs, les gouvernements et les autres parties prenantes à gérer le changement au moyen de la planification et de la mise en œuvre de mesures pour une transition juste. Les politiques industrielles et d'investissement ne peuvent se limiter aux plans ciblant zéro émission. Il existe des mécanismes et des mesures de réduction des émissions qui reproduisent les mêmes inégalités dans le système et qui, par conséquent, contribueront à aggraver la crise sociale, climatique et environnementale.

Le changement climatique se trouve à l'ordre du jour des investisseurs. En 2020, 2 097 investisseurs totalisant des avoirs à hauteur de 97 milliards de dollars ont parachevé les critères relatifs à la divulgation et à la reddition de comptes relevant des Principes pour l'investissement responsable (PRI). D'autres initiatives lancées par les investisseurs exercent des pressions accrues sur les principales entreprises responsables des émissions de gaz à effet de serre. Pourtant, il faut continuer de mettre l'accent sur la diffusion publique d'informations et sur le suivi des principes des investisseurs afin d'éviter l'écoblanchiment, et il est nécessaire de renforcer la responsabilité, de manière générale, pour faire en sorte que tous les droits du travail soient respectés et que l'ensemble des investissements soient vraiment respectueux du climat. Une taxinomie mondiale des investissements durables doit être établie. Ces politiques doivent être accompagnées de plans pour une transition juste et de mesures en ce sens prises par les entreprises et les secteurs concernés, dans l'objectif de créer des emplois, de renforcer les capacités et de favoriser la formation professionnelle. Il faudrait que tous les plans industriels et d'investissement répondent aux objectifs climatiques.

Les gouvernements doivent se doter d'un cadre pour les investissements dans les technologies de pointe telles que l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, l'électrification, l'hydrogène vert et les batteries, entre autres, en soutenant la recherche, l'innovation et le développement. Ces plans doivent englober une évaluation critique et globale du cycle de vie des projets qui prenne en compte leur compatibilité avec l'environnement, les aspects liés au transfert de technologie, le respect des droits humains et syndicaux

et les responsabilités communes mais différenciées, pour ne citer que quelques critères.

Aucun plan industriel ou d'investissement ne devrait comporter d'échappatoire à l'objectif de zéro émission nette. Des plans « zéro net » risquent de verrouiller les technologies à combustibles fossiles s'ils recourent de manière inappropriée à la CSC (capture et stockage du carbone), à la CUC (capture et utilisation du carbone) et à la BCSC (bioénergie avec capture et stockage du carbone). Des technologies à émission négative impliquant la capture du carbone seront nécessaires pour stabiliser le climat. Elles ne devraient cependant être mises en œuvre que dans les secteurs difficiles à réduire et en aucun cas servir à prolonger la vie des technologies à combustibles fossiles. Les technologies à hydrogène (vert) doivent faire l'objet d'évaluations sur la base de leur contribution effective aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Les projets de capture de carbone ne devraient pas peser davantage sur les pays du Sud par le biais de pratiques d'accaparement des terres ou de la privatisation d'espaces publics à des fins de BCSC. Il convient d'émettre les mêmes réserves quant aux « solutions fondées sur la nature » mises en œuvre en tant que projets visant à compenser le carbone. Les actions pour le climat ne doivent en aucun cas aggraver la dégradation de la biodiversité déjà existante. Le mouvement syndical international salue en revanche les authentiques solutions fondées sur la nature, qui veillent au climat tout en protégeant la biodiversité (telle la restauration des mangroves et des zones humides), en faisant cesser la déforestation et en encourageant la reforestation. Ces projets donnent l'occasion de créer des emplois verts, décents, formels, sûrs et de qualité.

4. La mobilisation syndicale pour l'ambition climatique

- Faites le suivi des engagements de votre gouvernement en matière d'ambition climatique, de transition juste et de dialogue social dans sa CDN améliorée ! Exigez des amendements aux CDN et aux plans nationaux lorsqu'ils présentent des lacunes.
- Organisez, organisez, organisez ! Invitez les délégués syndicaux à parler aux membres sur la problématique de l'action climatique et de la transition juste. Organisez des plans de transition juste d'entreprise et négociez collectivement des accords pour la transition juste au niveau de l'entreprise, sectoriel et national.
- Relayez les nombreuses initiatives présentées dans le cadre du projet « Notre travail à l'épreuve du climat » (CEPOW).
- Établissez des contacts avec votre gouvernement au sujet des préparatifs de la COP26 et diffusez les revendications syndicales pour la COP26.
- Préparez-vous à prendre part à la COP26, soit virtuellement soit en vous rendant à Glasgow en novembre 2021.
- Participez à la « Journée mondiale d'action pour la justice climatique » le **samedi 6 novembre**. Des mobilisations de masse décentralisées dans le monde entier rassembleront des mouvements – notamment des luttes des autochtones, des syndicats, des groupes pour la justice raciale et de jeunes grévistes – pour renforcer le pouvoir en vue d'un changement du système. De plus amples informations peuvent être consultées sur le site: <https://cop26coalition.org/gda/>.
- Participez aux activités du Sommet des peuples pour la justice climatique qui se déroulera du 7 au 10 novembre. Vous pouvez les suivre en ligne partout dans le monde, ou en présentiel à Glasgow. Plus de plus amples informations, veuillez consulter le site: <https://cop26coalition.org/peoples-summit/>.

5. La CSI à la COP26

Tous les membres et militants syndicaux sont invités à participer à notre « **Journée de la stratégie syndicale** » organisée par la CSI le **dimanche 7 novembre** de 9h30 à 17h30 à l'Université de Strathclyde à Glasgow. L'événement sera suivi d'une réception.

Nous fournirons un accès numérique aux membres des syndicats qui ne pourront être présents à Glasgow. Une invitation avec les détails du programme sera envoyée ultérieurement. Assurez-vous d'être inscrit sur notre liste de diffusion CSI Climat!

<https://ituc.microsoftcrmportals.com/SC1-ESP-Multi/?lang=FR>

Une vue d'ensemble des activités syndicales que nous organiserons à la COP26 à Glasgow est accessible à l'adresse:
www.tinyurl.com/unions-cop26

Le programme sera mis à jour lorsque nous disposerons de nouvelles informations.

Éditrice - responsable:

Sharan Burrow, secrétaire générale

CSI

5 Bd du Roi Albert II, Bte 1, 1210 Bruxelles, Belgique

Tél: +32 2 224 0211 Fax: +32 2 201 5815

Courriel: press@ituc-csi.org Web: www.ituc-csi.org